

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 174

présenté par
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 19 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--